

Autorisation préfectorale de chasse du Sanglier

conformément à l'arrêté préfectoral interdisant la chasse sur la
zone incendiée de la Montagnette

Après l'avoir renseignée, la demande doit être envoyée à la **Fédération Départementale des Chasseurs 13 pour AVIS**

Détenteur du droit de chasse	<p>Je soussigné(e), NomPrénom.....</p> <p>Société de chasse :</p> <p>.....</p> <p>Agissant en qualité de (<u>cochez la case correspondante</u>): <input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> détenteur du droit de chasse</p> <p>Adresse mail :</p> <p>adresse postale</p> <p>Code postal : Commune :</p> <p>N° de téléphone :</p> <p>Sollicite l'autorisation chasser ou faire chasser le sanglier (cocher ci-dessous la case correspondante) :</p> <p><input type="checkbox"/> à l'affût <input type="checkbox"/> à l'approche <input type="checkbox"/> en battue</p> <p>pour période du (préciser les dates) :</p> <p>sur le territoire suivant :</p> <p>Nom du territoire ou du domaine :</p> <p>Localisation (adresse, lieu-dit, coordonnées GPS) :</p> <p>.....</p> <p>Code postal Commune :</p> <p>Motif(s) de la demande :</p> <p>.....</p> <p>Fait à Signature : Le</p>
-------------------------------------	--

FDC 13	<p>AVIS de la FDC 13 : <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable</p> <p>date : signature : Le Président de la Fédération,</p>
---------------	--

cadre réservé à la DDTM 13	<p style="text-align: center;">AUTORISATION PREFERATORALE N° - </p> <p>Conformément à l'Arrêté préfectoral du 30 septembre 2022</p> <p>le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône,</p> <p>Autorise, le demandeur désigné ci-dessus à chasser ou à faire chasser le Sanglier à l'affût à l'approche ou en battue</p> <p>Sur le territoire indiqué ci-dessus et dans les conditions précisées par l'arrêté préfectoral.</p> <p>La présente autorisation est valable du au</p> <p>Sont informés : les services de l'OFB, de l'ONF et le Maire de la commune concernée.</p> <p>Fait à Marseille, le</p>
-----------------------------------	---